

**COMMUNE DE BARON**  
**Compte-rendu du conseil municipal du 04 avril 2013**

**Convocation :** 28 mars 2013

**Présents :** Melle DORIDOT, Mmes CAPON, DELABAYS,  
Mrs BALLIGAND, DUMONET, DUMONTET D., DUMONTET M., FORGEAT, PALLOT

**Absent :** Mme LARUE (procuration donnée à Mme CAPON)

**Secrétaire de séance :** M DUMONTET David

**Vote du Budget Primitif 2013 Assainissement :**

*Le maire présente aux conseillers la proposition de budget Primitif pour l'Assainissement. Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 654,34 € ; et le budget d'investissement, quant à lui s'équilibre à 3 279.71 €. Les conseillers approuvent et votent à l'unanimité le budget primitif d'assainissement.*

**Vote du Budget Primitif 2013 Commune :**

*Le Maire et la commission des finances, présentent aux autres conseillers la proposition de Budget Primitif de la Commune. Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 193 665,84 €. Comme les années précédentes, la commune doit reverser à l'Etat 17 722 € correspondant à la taxe d'habitation encaissée en lieu et place du département*

*Le budget d'investissement quant à lui s'équilibre en dépenses et en recettes pour 89 537,84 €. Cette année les investissements seront concentrés sur la salle des fêtes. Il sera opéré une rénovation complète de la salle d'ici la fin d'année (travaux prévus pour octobre 2013).*

*Les conseillers approuvent et votent à l'unanimité le budget primitif 2013 de la commune.*

**Vote des 4 taxes :**

*Les conseillers décident à l'unanimité de maintenir les taux d'impositions votés en 2011 et 2012, soit :*

	Taux imposition 2013
Taxe d'habitation	12,24 %
Taxe foncière bâti	7,19 %
Taxe foncière non bâti	35,20 %
Contribution C.F.E.	15,30 %

**Convention Centre de Gestion :**

*En 2013 le Centre de Gestion prend de nouvelles compétences, notamment la partie médicale pour les salariés communaux. Les Conseillers acceptent à l'unanimité le transfert de compétence.*

**Vote de Certaines subventions 2013 :**

*Dans un premier temps, les conseillers décident d'attribuer les subventions aux associations ayant envoyées leurs demandes. Le solde du budget sera réparti ultérieurement.*

Comité des Fêtes de Baron : .....	200 €	Ecole Primaire Jean Macé : .....	350 €
Service de Remplacement : .....	100 €	Foyer Socio-éducatif du Collège: .....	80 €
Ecole Maternelle Bouzereau : .....	230 €		

**Information et questions diverses :**

➤ *Le maire informe les conseillers que la commission des chemins s'est réunie le matin du 4 avril et a fait le tour des routes communales pour déterminer les interventions de l'année. Pour les routes dont l'entretien est à la charge de la C.C.C. la route de « **La Vallière** » sera refaite intégralement. Sur la route du « **Gachet** » un virage au niveau de la ferme de Jean François PORNON sera repris et le fossé sera recreusé.*

*Pour les routes à la charge de la commune, le conseil municipal interviendra à « **Chamoges** », fera des réparations dans la « **Rue du Champs** », débouchera un aqueduc en bas de la rue du « **Petit Grand Champs** » et construira un aqueduc à **Chamoges**. À « **Pringues** », la route menant aux maisons de Mme FICHOT et M et Mme DUMONT sera réparée, le chemin menant à la maison de M et Mme JACOB sera goudronné et la route menant à la maison de M et Mme PERCHE sera réparée.*

➤ *M. PALLOT informe les conseillers que la route « **les Buissons Bonnots** » qui avait été réparée l'an dernier, a été dégradée par une entreprise ayant exploitée une parcelle de bois sur le même lieu-dit. Un constat a été fait et il sera adressé une mise en cause à la Sté avec demande de remise en état du chemin de bois, des fossés et de payer la remise en état de la route.*

➤ *David DUMONTET avait alerté la mairie qu'une plaque couvrant une fontaine au lieu-dit « **Pringues** » était cassée et pouvait être dangereuse. Lors de la tournée des chemins par la commission du même nom, il a été constaté l'état de la plaque et que celle-ci appartenait à un riverain. Dans un premier temps, le Maire a demandé au cantonnier de mettre la fontaine en sécurité et le propriétaire sera contacté pour qu'il entreprenne les travaux nécessaires.*